

MINISTERE DE LA PECHE  
ET DE L'AQUACULTURE

REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail-Justice-Solidarité

5029

(6) ARRETE N° /MPA/SGG/2000

PORTANT APPROBATION DU MANUEL DE PROCEDURE D'INSPECTION  
ET D'ASSURANCE DE LA QUALITE ET DE LA SALUBRITE DES PRODUITS  
DE PECHE EN GUINEE

LE MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Vu • La Loi Fondamentale ;

Vu • La Loi L 95/13 CTRN du 15 Mai 1995 portant Code de la Pêche Maritime  
notamment en ses articles 40, 41, 43, 44 et 45 ;

Vu • Le Décret N°99/004/PRG/SGG du 05 Mars 1999 portant nomination du  
Premier Ministre ;

Vu • Le Décret D/99/007/PRG/SGG/ du 12 Mars 1999, portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

Vu • Les nécessités de service.

### ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est approuvé le Manuel de Procédure d'Inspection et  
d'Assurance de la Qualité et de la Salubrité des Produits de Pêche en Guinée.

ARTICLE 2/ : Les dispositions du Manuel de Procédure d'Inspection et d'Assurance  
de la Qualité et de la Salubrité des Produits de Pêche en Guinée, constituent le cadre  
de référence qui décrit le principe sanitaire, le processus, les modalités et les  
méthodes en vigueur pour l'inspection et l'assurance de la qualité des produits de  
pêche en Guinée.

ARTICLE 3/ : Le Manuel de Procédure d'Inspection et d'Assurance de la Qualité et  
de la Salubrité des Produits de Pêche en Guinée pourra être modifié si des  
informations ou des méthodes pertinentes et récentes se présentent.

**ARTICLE 4/ :** Le présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

AMPLIATION

PRG/SGG.....	.2
PRIMATURE.....	.1
M.E.F.....	.1
M.C.I.P.M.E.....	
M.SANTE.....*	
MT.P.T.....	1
M.J.G.S.....	1
M.A.E.....	1
Arch/J.O.....	2
M.P.A.....	6/17.

09-11-2000  
CONAKRY, LE 2000

